

GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne Compte rendu du comité de programmation du 13 février 2025

Présents

Collège public

ABONDANCE Jocelyne, APTV (T - VD)*
THOMAS Donatienne, CCCT (T - VD)
GROS Claudine, CCVA (S - VD)
RAUCAZ Christian, Arlysère (T - VD)
VAIRETTO André, Arlysère (T - VD)
LOUBET Pierre, Arlysère (T - VD)
RANCUREL Marie-France, 4C (S - VD)
GENON Hervé, CCPM (T - VD)
BODECHER Maurice, CCHMV (S - VD)
SANDRAZ Eric, Région AuRA (T - VD)

Collège privé

PIGUET Anne, centre socioculturel 3 P'tits cailloux (S - VD)
BEGRAND Pauline, FOL73 (S - VD)
MEYER Carla, Protect Our Winter (S - VD) *possède un pouvoir donné par M. Mestrallet*
PARIS Florian, AuRA Entreprise (T - VD)
BENOIT Séverine, Entrepreneur indépendant (T - VD) *possède un pouvoir donné par M. Jay*
VALET Cédrik, CAUE (S)
FAVIER Pascal, indépendant AMM (S - VD)
VIARD Nathalie, indépendante, avocate (T - VD)
ZANUTTINI Sabine, MLJ Pays Maurienne (T - VD)
LEGER Eric, CMA (S - VD)

Autres membres sans voix délibérative

HENRY Marine, Région AuRA

Equipe technique LEADER/ animation :

COUTAZ Sonia, APTV
NGUYEN Myriam, SPM
JIMENEZ Maud, CA Arlysère
DUBOURGEAT Benjamin, CA Arlysère

Excusés

Collège public

VERNAY Gérard, CCHT
SILVESTRE Jean-Louis, COVA
PULCINI Sylvain, CCVV
DURBET Yves, SPM
VAILLAUT Eric, 3CMA
ALBRIEUX Alexandre, CCMG
PROVOST Patrick, CD73

Collège privé

JAY Mathieu, ADRETS
ODIN Pierre-Yves, FACIM
GORRE Alfred, ASDER
MACHET Alain, Vivre en Tarentaise
MESTRALLET Gauthier, AART
ANXIONNAZ Pierre, La Ruchette
BERTAGNOLO Ludovic, M. Tourisme Pays Albertville

Autres membres sans voix délibérative

VANIN Cristelle, CA Arlysère
DARVES Beatrice, SPM
COGNET Sylvie, Département Savoie

*(T) : titulaire

(S) : suppléant

(VD) : voix délibérative

	Public	Privé	Total
Membres invités	22	22	44
Membres invités ayant voix délibérative (VD)	11	11	22
Membres présents	10	10	20
Titulaires présents	7	4	11
Suppléants présents ayant voix délibérative	3	5	8
Pouvoirs donnés	0	2	2
Nombre de voix délibératives	10 (9 à partir de 19h50)	11	21 (20 à partir de 19h50)

Le double quorum est bien respecté

Présence d'au moins la moitié des membres votants ET au moins la moitié des voix exprimées relèvent du collège privé



L'essentiel à retenir

Points généraux

- Ce CoProg clôt la sélection de tous les projets déposés dans le cadre des AAP 2024 opérationnels : **10 derniers projets sur un total de 43 projets.**
- Intégration d'un nouveau membre du CoProg : Carla MEYER, en qualité de bénévole de l'association Protect Our Winter,** devient suppléante d'Alain MACHET (remplacement poste vacant)
- Rappel des modalités de vote : selon le règlement intérieur, vote non confidentiel. Mais à la demande d'au moins ¼ des votants présents [soit 6 votants le 13/02/25] le vote peut se faire de manière confidentielle. Suite à une consultation en début de séance, cette possibilité n'a été activée sur aucun des projets. La notation des projets s'est faite par vote couleur, non confidentiel.

Notation de 10 projets

	Thématiques (AAP) Montants dépenses éligibles présentées Subvention FEADER sollicitée	Note /100	Conclusion
Maison du tourisme du Pays d'Albertville Création d'un parcours de randonnée pédestre en itinérance sur le massif du Grand Arc	Tourisme (1.1) 11 398,38 € HT LEADER : 9 118,70 €	71,2	Sélectionné
Association Pour que Vive le Fort de la Batterie Aménagement du Fort de la Batterie en refuge partagé - assainissement	Tourisme (1.1) 96 100 € HT LEADER : 40 000 €	79,6	Sélectionné
Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise Parcours multi APN tour d'agglomération Fourneaux-Modane	Tourisme (1.1) 32 179,10 € HT LEADER : 25 743,28 €	49,9	Rejeté
Association Décapadiot Festival Décapadiot 5ème édition	Vitalité sociale (2.1) 60 000 € HT LEADER : 25 000 €	72,6	Sélectionné
Association La Maurienne en sol mineur Festival la Maurienne en sol mineur	Vitalité sociale (2.1) 31 785,44 € HT LEADER : 14 656,15 €	50,1	Rejeté
Collège Le Beaufortain Option montagne et métiers 2024-2027	Emploi Formation (1.2) 26 070,70 € HT LEADER : 20 770,70 €	73,2	Sélectionné
Les ateliers de Maurienne Achat d'une brouette à moteur et d'un atomiseur	Emploi Formation (1.2) 13 000 € HT LEADER : 9 360 €	68,2	Sélectionné
SCA Coopérative laitière de Haute Maurienne Vanoise Renouvellement du circuit de visite de la coopérative laitière	Emploi Formation (1.2) 120 000 € HT LEADER : 40 000 €	47,9	Rejeté
Entreprise Le Carré Noir Aménagement d'un laboratoire, atelier pour l'accueil du public dans la chocolaterie	Emploi Formation (1.2) 101 676,62 € HT LEADER : 40 000 €	73,9	Sélectionné
Commune de Moûtiers Mon Centre Bourg a un Incroyable Commerce	Centre-bourg (1,3) 20 000 € HT LEADER : 6 000 €	68,2	Sélectionné

Un projet est noté sur son adéquation avec les 9 critères des appels à projets LEADER.

La non-sélection d'un projet ne remet pas en cause la qualité d'un projet ou sa pertinence. Les notes finales sont les moyennes de notes individuelles : elles ne reflètent donc pas une majorité ; un dossier peut avoir à la fois des notes « hautes » et « basses ».

Programmation (vote des montants FEADER calculés suite à l’instruction) :

- **Communauté d’agglomération Arlysère, « Animation LEADER 2025 »**
41 559,61 € HT de montant d’opération retenu ; 33 247,68 € d’aide LEADER accordée
- **Commune de Marthod, « Aménagement de la Place du 8 Mai 1945 »**
100 000 € HT de montant d’opération retenu ; 40 000 € d’aide LEADER accordée
- **Association Beaufortaine du Bois, « Festi-Bois Août 2024 »**
25 496,49 € HT de montant d’opération retenu ; 17 950,36 € d’aide LEADER accordée
Subvention LEADER programmée inférieure à la subvention LEADER sollicitée (22 234 €) : des dépenses éligibles non retenues faute de pièces estimatives des coûts.

Nombre de dossiers restants à programmer (dossiers « opérationnels » + « animation LEADER ») : 23

Calendrier prévisionnel

Comités de programmation

- **10 avril 2025**, 18h-21h00 : bilan des AAP 2024 et travail sur les AAP 2025
- **Consultations électroniques** pour approuver la programmation des dossiers sélectionnés sur les Comités de programmation 2024-2025

Réunion annuelle du GAL : avant été 2025

Compte-rendu détaillé

En introduction à la réunion, Mme Jocelyne Abondance, Présidente du GAL, précise que certains membres ont questionné le côté non anonyme du vote actuel et ont émis le souhait d'avoir un mode de vote confidentiel pour certains dossiers. Il est rappelé que le règlement intérieur du GAL stipule que le vote est non anonyme mais qu'à la demande d'au moins 1/4 des votants présents, il peut se faire à bulletin secret.

Il est donc proposé à l'ensemble des membres de préciser sur papier (vote à bulletin secret) s'ils souhaitent qu'un ou plusieurs dossiers présentés ce jour soient notés de manière anonyme sur formulaire papier.

Après dépouillement des réponses, aucun projet ne comptabilise au moins 6 voix (1/4 des 21 voix) ; la notation des projets se formalisera donc par « vote couleur ».

1. Points généraux

Proposition de mise à jour de la liste des membres du comité de programmation

Cf. liste des membres du collège privé : 2 sièges sont vacants à la suite du désistement de MM Tolon et Marie.

☞ Modification proposée :

Remplacement de M. Vianney MARIE par Mme **Carla MEYER, bénévole de l'association « Protect Our Winter »**, suppléante de M. Alain MACHET.

👉 **VOTE : Validation de la nouvelle liste des membres du CoProg**

☞ **La proposition est validée à l'unanimité.**

La liste mise à jour fera l'objet d'une notification à la Région, autorité de gestion.

2. Passage en sélection des projets présentés en comités territoriaux

☞ Pour rappel, les porteurs de projets ont été auditionnés auprès des 5 comités locaux :

- **Le 13 janvier 2025 à St-Jean-de-Maurienne**
7 participants : 3 collège public, 3 collège privé, 1 extérieur (chargée de missions culture SPM)
- **Le 22 janvier 2025 à St-Jean-de-Maurienne**
10 participants : 3 collège public, 6 collège privé, 1 extérieur (chargée de missions culture SPM)
- **Le 21 janvier 2025 à Albertville**
9 participants : 3 collège public (dont 1 Maurienne), 2 collège privé, 4 extérieurs (AuRA entreprises, France Travail, CA Arlysère : Tourisme, Environnement)
- **Le 10 février 2025 à Moûtiers**
4 participants : 4 collège public, recueil avis 1 extérieur (chargé de mission AURAE)

A l'issue de ces réunions, les avis ont été compilés dans une note synthétique (cf. docs préparatoires).

Projet n°1

Maison du Tourisme du Pays d'Albertville

« Création d'un parcours de randonnée pédestre en itinérance sur le massif du Grand Arc »

Projet de dimension Arlysère-Maurienne

Réf. : AAP .1 « Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Arlysère.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL
80 %	20 %	100 %
9 118,70 €	2 279,68 €*	11 398,38 €

(*) reste à charge : 50% MDT et 50% CC Porte de Maurienne

Ventilation :

- Actions de communication (carto-guide, campagne promotionnelle digitale, journée de lancement) : 8 343 €
- Elaboration et installation de panneaux d'information : 3055 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Marie-France Rancurel**, conseillère communautaire de la Communauté de communes du Canton de la Chambre (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond à plusieurs objectifs stratégique et opérationnel de l'AAP 1.1					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td><td rowspan="4"> • Promotion d'une activité pédestre • L'itinérance permettra de traverser différents milieux et de se rendre compte de l'évolution des paysages (forêts scolytées, travail dans les alpages). • Une communication orientée conciliation des usages (« Montagnes Respect »). • Pas de risque de surfréquentation envisagée étant donné le public cible • Impact sociétal fort : rencontres randonneurs et professionnels du massif </td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	• Promotion d'une activité pédestre • L'itinérance permettra de traverser différents milieux et de se rendre compte de l'évolution des paysages (forêts scolytées, travail dans les alpages). • Une communication orientée conciliation des usages (« Montagnes Respect »). • Pas de risque de surfréquentation envisagée étant donné le public cible • Impact sociétal fort : rencontres randonneurs et professionnels du massif	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs	• Promotion d'une activité pédestre • L'itinérance permettra de traverser différents milieux et de se rendre compte de l'évolution des paysages (forêts scolytées, travail dans les alpages). • Une communication orientée conciliation des usages (« Montagnes Respect »). • Pas de risque de surfréquentation envisagée étant donné le public cible • Impact sociétal fort : rencontres randonneurs et professionnels du massif					
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	• Ancré dans un contexte favorable : nombreuses demandes relayées par les offices de tourisme locaux sur des itinérances de 3-4 jours ; potentiel national sur la randonnée. • Donnera de la visibilité à un secteur peu connu. Permettra aux professionnels en activité d'augmenter le nombre de leurs prestations et de leurs revenus. • S'appuie sur un réseau de sentiers et d'hébergements existants, entretenus, fonctionnels. • La signalétique et l'identité graphique envisagées ne viendront pas interférer sur le balisage PDIPR. Les panneaux seront uniquement apposés sur les 3 entrées principales de l'itinérance					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	• Emane des 2 territoires concernés par l'itinérance (« Porte de Maurienne », « Pays d'Albertville »). • Découle d'une concertation de 2 ans. Mobilisation d'un comité technique (élus des collectivités Arlysère et Porte de Maurienne, techniciens, agriculteurs, hébergeurs, accompagnateurs en moyenne montagne...). • La communication de l'itinérance se relayée via les réseaux de communication de la MDT, des OT de la CC Porte de Maurienne et des structures adhérentes des OT. • Des bilans de fin de saison sont prévus avec le comité technique et les professionnels en activité sur le massif, pour mesurer l'évolution de la fréquentation, déterminer les points d'amélioration de l'itinérance					
5. INNOVATION	Mise en valeur d'un secteur moins connu ; pourtant bien visible. Facilitera l'organisation d'une itinérance de 2-4 jrs.					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Locaux et visiteurs. Randonneurs de tout âge avec néanmoins le pied montagnard. (Parcours de crête, certaines sections avec des passages câblés). Des hébergements gardés et rustiques.					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	Pas d'autres sources de financement identifiées. A souligner que MDT et CC Porte de Maurienne réaliseront en interne d'autres actions de promotion et de communication (non présentées à LEADER - mais complémentaires). LEADER est donc un coup de pouce au projet dans sa globalité sur un projet qui rassemblent deux territoires.					
8. DIMENSION TERRITORIALE	Un projet Arlysère Maurienne qui a vocation à toucher un maximum de personnes.					
9. VIABILITE	Aucun doute quant à la réalisation de l'action					

Ce projet n'appelle pas de questions ou remarques particulières.

 **VOTE : Notation du dossier**

M. Genon n'a pas pris part au vote et est sorti de la salle.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 voix dont 11 issues du collège privé.
Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 71,2/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°2

Association Pour que Vive Le Fort de la Batterie « Aménagement du Fort de la Batterie en refuge partagé - Assainissement »

Réf. : AAP .1 « Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Arlysère.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Région	Autofinancement	TOTAL
42 %	20 %	38 %	100 %
40 000 €	19 220 €	36 880 €	96 100 €

Ventilation :

Terrassement, conception et installation système assainissement Filtre planté de macrophytes « Jardi-assainissement – Filtre vertical 40 Equivalents Habitants », éléments « satellites » (prise d'eau d'aspiration, étude géotechnique) : 96 100 €

Montant total du projet et plan de financement complet :

Plan de financement du projet "Refuge partagé du Fort de la Batterie" au 24 Janvier 2025

Montant total du projet réévalué au dépôt du permis (2025) **458 317 €** TTC

Financement acquis	363 253 €	79%
Demandé	95 064 €	21%

Financement collectivités (projet 2022)	Commune de Marthod	15 645 €	3%	67%
	Département de la Savoie - Budget Citoyen	50 000 €	11%	
	Région Auvergne Rhône-Alpes	62 534 €	14%	
	Etat - Fonds de relance Montagne	114 336 €	25%	
Financement collectivités (extension 2025)	Région Auvergne Rhône-Alpes (dépôt 10-10-24)	23 064 €	5%	33%
	LEADER TAM (ok avant valid comité prog 13-02-25)	40 000 €	9%	
Autofinancement Mécènes	Snowleader	15 000 €	3%	
	Crédit Agricole	25 000 €	5%	
	Essentiem	10 000 €	2%	
	PETZL	10 000 €	2%	
	Placoplatre (réponse après le 27-02-25)	12 000 €	3%	
	Mountain Care (réponse 02-25)	20 000 €	4%	
Autofinancement Propre	Prêt	40 000 €	9%	
	Apport	20 738 €	5%	

+ Financement en nature de plusieurs entreprises : POMA (passerelle), Vial et Rossi (Relevés topo)...

L'avis du comité d'audition est rapporté par **André Vairetto**, vice-président de la C.A Arlysère (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond à plusieurs objectifs stratégique et opérationnel de l'AAP 1.1					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs	• Système de traitement écologique des effluents. Panneaux solaires sur refuge • Accessible en mobilité douce : 45' de marche ; la piste de débordage ne sera utilisée avec des engins motorisés que sur la phase de travaux. • Prise en compte de la conciliation des usages. • Valorisation de l'existant (pas d'artificialisation de nouveaux espaces). • Impact sociétal fort : favorise la rencontre, vise notamment les publics jeunes locaux et « éloignés » de la montagne, création potentielle d'emploi.
Majorité d'impacts négatifs						
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	• Aujourd'hui seules les nuitées sous tente sont possibles. Le mode refuge permettra de compléter l'offre d'itinérance sur le secteur Pays d'Albertville – PNR Massif des Bauges (capacité accueil : 34 personnes) • Renforcement de l'attractivité du site et des activités économiques des acteurs qui gravitent autour du site (producteurs, professionnels des activités de montagne, acteurs culturels, etc.)					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	• Découle d'une forte mobilisation des adhérents de l'association (413 adhérents : 77% hors Marthod-Ugine). Un soutien au projet bien au-delà de Marthod. • Projet concerté : Commune de Marthod, PNR Massif des Bauges, Maison du Tourisme du Pays d'Albertville... • Projet qui évolue avec les préconisations des autorités compétentes (normes ERP, label Accueil des jeunes...) • Chantier participatif					
5. INNOVATION	Deviendra le seul fort de TAM aménagé en refuge avec accès hivernal non gardé. (Fort de Tamié, Mercury : ouverture journée uniquement : accès libre ou parcours accrobranche ; pas de possibilité d'hébergement sur place. Fort de Marie-Christine, Aussois : gîte et restauration)					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Large. L'utilisation actuelle du lieu (repas partagé, mariages, concerts, accueil sous tente) attire déjà une clientèle diversifiée. La transformation en refuge ira dans le même sens. Volet inclusion marqué : accueil de publics jeunes locaux et «éloignés», par leur milieu social, de la montagne (partenariat avec l'association « Les enfermés dehors »)					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	Indispensable. Soutien financier de la Région sur le volet assainissement conditionné à l'obtention de cofinancements. Région, Département, Etat, Commune de Marthod et de nombreux mécènes financent les autres volets de l'aménagement et transformation du Fort en refuge. (Coût total : 458 317 €TTC). Or sans l'installation d'un système d'assainissement, le Fort ne peut pas être transformé en refuge					
8. DIMENSION TERRITORIALE	Large (du fait de la provenance des adhérents et de la vocation touristique du site)					
9. VIABILITE	Forte mobilisation pour aboutissement du projet. PC et attestation de conformité du projet d'assainissement non collectif obtenus. Les travaux révéleront peut-être de nouveaux dysfonctionnements mais les autorités compétentes suivent le projet. Travaux d'assainissement suivis par le SPANC.					

Echanges avec la salle :

Au regard de la nature du projet, pourquoi la proposition faite pour le critère « transition écologique » est-il bleu et non vert ?

☞ L'équipe technique, à l'appui de la « grille annexe transition écologique », explique la méthode d'évaluation. Ce document détaille 7 sous-critères : lutte contre le changement climatique, adaptation et prévention des risques naturels, gestion de la ressource en eau, économie circulaire/ déchets, lutte contre les pollutions, biodiversité/ production des espaces naturels/ agricoles et forestiers, impact sociétal. L'équipe analyse alors pour chaque critère le projet global et indique si celui-ci apporte un impact positif (+1), neutre (0) ou négatif (-1). La somme de ces calculs indique la couleur proposée pour la notation du projet. Ce travail est réalisé de manière objective mais les membres du CoProg sont libres de suivre ou pas cette proposition selon leur propre jugement (qu'ils pourraient argumenter au besoin - en cas de dossier rejeté par exemple).

L'association a-t-elle apporté des informations suite aux questions des membres du comité d'audition relative à l'exploitation du refuge et des moyens dédiés au fonctionnement ? Quelles seront les sources de financement ?

☞ Le modèle économique et de gestion sera variable selon les périodes et évoluera en fonction de la fréquentation effective. Il est envisagé à ce jour un gardien (et un aide gardien) en délégation de gestion sur la période de forte activité touristique de juin à septembre, avec un fonctionnement tous les jours (accueil classes vertes, centres de vacances, randonneurs individuel, classes dans le cadre du Plan Montagne). Sur les ailes de saison : l'association resterait gestionnaire du site sur les week-ends principalement.

 **VOTE : Notation du dossier**

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 79,6/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°3

Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise

« Sentier multi-APN tour d'agglomération Fourneaux-Modane »

Réf. : AAP .1 « Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
80 %	20 %	100 %
25 743,28 €	6 435,82 €	32 179,10 €

Ventilation :

- Conception et fabrication de mobilier signalétique : 11 369,10 €
- Conception et réalisation cartographique : 900,00 €
- Travaux d'équipement et de sécurisation de sentiers et pose de signalétique directionnelle : 19 910,00 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Nathalie Viard**, avocate (collège privé).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond à plusieurs objectifs stratégique et opérationnel de l'AAP 1.1								
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td><td></td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td><td> • Promotion de la mobilité douce. Accès à pied depuis Modane facilité. • Projet qui structure et aménage l'existant. </td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td><td></td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td><td></td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs		Majorité de d'impacts neutres	• Promotion de la mobilité douce. Accès à pied depuis Modane facilité. • Projet qui structure et aménage l'existant.	Majorité d'impacts positifs		Que des impacts positifs	
Majorité d'impacts négatifs									
Majorité de d'impacts neutres	• Promotion de la mobilité douce. Accès à pied depuis Modane facilité. • Projet qui structure et aménage l'existant.								
Majorité d'impacts positifs									
Que des impacts positifs									
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	• s'articule avec le programme Petite Ville de Demain • est transverse à la fois pour les habitants et les touristes • enrichit une offre déficitaire à l'entrée de la haute Maurienne Vanoise								
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	Projet animé et concerté avec tous les acteurs clés : usagers, agriculteurs, propriétaires fonciers, office de tourisme, communes.								
5. INNOVATION	Pas d'innovation particulière.								
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Bien identifié. Le public cible initial (VTT) a été élargi aux randonneurs et traileurs.								
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	L'aide financière du programme permettra d'augmenter la qualité des aménagements et des panneaux de signalisation.								
8. DIMENSION TERRITORIALE	Plusieurs communes voir intercommunale								
9. VIABILITE	Réalisation au printemps 2025.								

Echanges avec la salle :

Il est évoqué un projet concerté, mais concrètement, avec qui, comment ?

☞ La communauté de communes a échangé avec des associations de pratiquants.

Pourquoi le programme LEADER a-t-il été uniquement sollicité et non le programme Espace Valléen ?

☞ Pas d'information sur point. La question n'a pas été posée au porteur de projet lors de l'audition.

Pourquoi prévoir sur un même sentier et faire « cohabiter » sur certains tronçons piétons et VTT ? D'expérience, au regard de difficultés rencontrées ailleurs en Savoie, il vaut mieux séparer les flux...

☞ Il est en effet prévu une signalétique commune mais le tracé prévoit sur certains tronçons de séparer les flux VTT et piétons. Les cartes sont présentées.

VOTE : Notation du dossier

M. Bodecher n'a pas pris part au vote et est sorti de la salle.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 49,9/100.**

Le dossier est donc **rejeté** par le comité de programmation.

Temps d'échange / arguments exprimés

Constat global : sur chacun des critères, les notes individuelles se concentrent plus dans le « jaune » (note moyenne). Il y a moins de notes bleu - vert ; résultat : les moyennes des notes sur chaque critère et finale restent « moyennes », et ne permettent pas de franchir la barre des 60.

Des réserves ont été émises sur la réalisation d'un itinéraire mixte fléché à la fois pour les piétons (randonneurs et traileurs) et les VTTistes, au regard des conflits d'usages rencontrés ailleurs quand les flux ne sont pas complètement séparés.

Une concertation plus aboutie avec enquête sur terrain auprès des utilisateurs aurait permis de s'assurer que ce partage d'un même sentier était bien accepté.

C'est un projet sérieux, louable mais jugé peu innovant.

Enfin, l'effet levier de la subvention est questionné. En effet, ce projet sollicite 80 % d'aide auprès du programme LEADER TAM, or celui-ci aurait pu solliciter le cofinancement du programme « Espace Valléen », entièrement dédié à la thématique touristique (avec les aides de la Région notamment).

Projet n°4

Association Festival Décapadiot « Festival édition 2025 »

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER LEADER	Région AURA	Département Savoie	Commune Val d'Arc	CC Porte de Maurienne	Autofinancement		TOTAL (HT)
					Mécénat entreprise	Billetterie + buvette	
42 %	5 %	6 %	4 %	5 %	25 %	13 %	100 %
25 000 €	3 014 €	3 616,80 €	2 411,20 €	3 014 €	15 070 €	7 874 €	60 000 € (plafond LEADER)
<i>Projet global (non plafonné)</i>							
25 000 €	5 000 €	6 000 €	4 000 €	5 000 €	25 000 €	40 000 €	135 000 €

Ventilation :

- Programmation artistique : 41 112 €
- Accueil artistique : 4 085 €
- Communication : 3 544 €
- Aménagement du site : 13 191 €
- Technique/ scène : 21 745 €
- SACEM/ assurance : 10 656 €
- Matériel : 5 205 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Nathalie Viard**, avocate (collège privé).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond à un objectif stratégique et opérationnel de l'AAP 2.1 « Vitalité sociale »				
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table> Organisateurs activement impliqués dans la mise en place d'actions limitant l'impact écologique de leur évènement : raccordement au réseau électrique (1^{er} festival de Savoie décarboné), approvisionnement sur une zone de chalandise de 20 km, tri sélectif sur site, réduction des plastiques (<u>écocup</u> consignées, sodas en futs), décoration en matériaux recyclés.	Majorité d'impacts négatifs	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs					
Majorité de d'impacts neutres					
Majorité d'impacts positifs					
Que des impacts positifs					
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	Festival organisé aux portes des 3 hautes vallées de Savoie. Il contribue à dynamiser la vie culturelle et l'économie sur Val d'Arc.				
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	L'association sait s'entourer de nombreux partenaires publics et privés pour le financements et l'organisation du festival. Elle mobilise 120 bénévoles dont un noyau dur d'une vingtaine de personnes				
5. INNOVATION	La qualité de l'organisation (communication, scénographie-aménagement et accueil sur le site, démarche projet, programmation) est à souligner pour un collectif bénévole. C'est une proposition de festival unique et de qualité en porte vallée, centrale en Savoie.				
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	forte volonté de rendre accessible leur évènement à un grand panel de public : jeunes, familles, des personnes à mobilité réduite et personnes handicapées notamment via l'aménagement du site (accessibilité, jeux, sécurisation), la mise à disposition de casques de protection sonore pour les enfants. Le tarif de l'évènement est également un levier avec un <u>pass 2 jours</u> commercialisé entre 25 € et 40 €.				
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	La subvention LEADER permettra de sécuriser le financement de l'évènement, de maintenir les choix de qualité et de proximité des acteurs économique choisis (souvent plus couteux) et de garantir son accessibilité au plus grand nombre				
8. DIMENSION TERRITORIALE	L'évènement rayonne sur plusieurs intercommunalités sur TAM et au-delà				
9. VIABILITE	L'expérience, l'énergie et l'organisation interne de l'association garantissent l'aboutissement du projet. → alerte sur la nécessité de stabiliser et d'adapter la taille de l'évènement à la disponibilité des ressources publics et privés pour pérenniser le festival.				

Echanges avec la salle :

Plusieurs témoignages sont apportés :

Au-delà de la programmation artistique, l'association joue le jeu du circuit court en travaillant avec les producteurs, les brasseurs de la vallée. C'est une démarche réelle et intéressante.

Le déficit enregistré en 2024 est en grande partie dû aux mauvaises conditions météorologiques durant le temps du festival (moins de recettes...). Mais il s'agit d'une association qui a su combler cette perte, notamment en organisant différentes animations après coup.

L'association apporte un grand dynamisme en Porte de Maurienne, où il y a peu d'événements de cette nature. Elle travaille en très bonne entente avec le centre socio-culturel.

Quelle va être la programmation ? Ce n'est pas précisé

☞ Ce seront des groupes de musique locaux, venant de Savoie, d'autres de renommée nationale... mais à ce jour la programmation reste « secrète ».

Est-il prévu des échanges avec les établissements d'éducation artistique et culturelle ?

☞ Non, ce qui est compliqué c'est qu'il s'agit d'une association sans salarié. Dans ce cadre le temps de bénévolat est déjà important pour la seule organisation du festival. Cependant, les membres ont été à l'écoute et engagent des réflexions pour voir comment cela pourrait avoir lieu.

👏 VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 72,6/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°5

**Association La Maurienne en sol mineur
« Festival 2025 »**

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

Montant prévisionnel du projet global 34 700 € HT

FEADER (LEADER)	Département de la Savoie	3CMA	Communes d'accueil (à solliciter)	Autofinancement		TOTAL (HT)
				Mécénat	Recettes	
46 %	14 %	6 %	3 %	18 %	14 %	100 %
14 656,15 €	4 580 €	1 832 €	916 €	5 496 €	4 305,29 €	31 785,44 €

Ventilation :

- *Programmation artistique : 31 000 €*
- *Frais d'hébergement : 785,44 €*

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Florian Paris**, chargé d'affaire développement économique AURA Entreprise (collège privé).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond à un objectif stratégique et opérationnel de l'AAP 2.1 « Vitalité sociale »
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Majorité d'impacts négatifs Majorité de d'impacts neutres Majorité d'impacts positifs Que des impacts positifs L'association envisage des mesures standards : gobelets consignés, valorisation des commerces de proximité, pas d'objet promotionnel.
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	Il n'y pas de proposition d'événements de ce type à cette période de l'année. Un concept inédit.
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	Pour chaque concert/événement, des partenariats sont mis en place : Le Grand Fillon (Hurtières), <u>Muséo'bar</u> (Modane), liens avec les communes et intercommunalités concernées ainsi que les <u>co-financeurs</u> . Intension d'utiliser la plateforme « <u>Yatou</u> en Maurienne » pour la réservation - outil numérique de valorisation du commerce et de l'artisanat de la vallée de la Maurienne
5. INNOVATION	Réside dans le concept du projet : valorisation de sites patrimoniaux et emblématiques via des événements artistiques. La création chorégraphique commandée spécifiquement pour avoir lieu dans des turbines à Avrieux est originale.
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	L'association souhaite s'adresser au grand public mais les moyens pour « aller vers » sont à définir
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	Il s'agit du premier événement : sans l'aide du programme, son organisation sera remise en cause
8. DIMENSION TERRITORIALE	Maurienne
9. VIABILITE	Difficile à évaluer étant donné la jeunesse de l'association.

Echanges avec la salle :

Le programme est ambitieux en termes de logistique (spectacles prévus sur 5 sites) et de montant financier. Du fait de la jeunesse de l'association et pour une « première » c'est peut-être beaucoup - peut-être même un peu inquiétant ?

☞ La programmation est proposée par une directrice artistique, cheffe d'orchestre de ce projet, qui a une réelle connaissance en la matière. C'était son cœur de métier quand elle travaillait en région parisienne. Désormais retraitée et installée en Maurienne, elle propose de manière bénévole son temps pour coordonner cet événement.

Les artistes ont-ils déjà été réservés ? Quelle programmation ? Car l'action est prévue pour mai ; « c'est demain ».

☞ Oui les artistes ont été réservés

Il est évoqué une « jeune association », c'est-à-dire ?

☞ Elle a été créée le 15 mars 2023

L'association a-t-elle déjà de l'expérience dans la tenue d'événements ?

☞ Non, ce serait sa première action. C'est un pari.

Sur ce point il est réinterrogée l'ambition du programme du LEADER : ce dispositif n'est-il pas un levier pour de petits porteurs de projets proposant des initiatives nouvelles et qui prennent potentiellement des risques ? Où mettre le curseur entre innovation et redondance d'une action ? Expérience d'une structure et pas suffisamment d'expérience ?

Lors de la précédente réunion, concernant un autre événement culturel, les membres du CoProg ont décidé que ce programme n'était pas dédié à des organisations déjà bien implantées sur le territoire, avec de nombreuses années d'expérience et pour lesquels le financement LEADER était jugé comme un effet d'aubaine.

Suite aux questions soulevées lors du comité d'audition, des précisions ont-elles été apportées par le porteur de projet (communication, tenue des délais, capacité d'autofinancement) ?

☞ Non, l'équipe technique n'a pas reçu davantage d'éléments.

Il est précisé que l'association a été créée à l'initiative de plusieurs élus de Maurienne.

Le président de l'association est d'ailleurs le président du SPM. Certains ont souligné que cela pouvait être un gage de réussite.

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 21 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 50,1/100.**

Le dossier est donc **rejeté** par le comité de programmation.

Temps d'échange / arguments exprimés

Ce projet a été apprécié pour sa programmation artistique intéressante et innovante (notamment en lien avec les centrales hydroélectriques).

Cependant il a été jugé trop ambitieux pour une « première » et a inquiété sur sa viabilité au regard de la jeunesse de l'association : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, mobilisation de bénévoles, capacité à communiquer largement et rapidement étant donné que le festival est prévu pour mai 2025.

L'association qui n'a pas apporté de réponses aux questions soulevées lors du comité d'audition local en amont du Coprog n'a pas pu balayer ces craintes.

Enfin, le montant de l'événement prévu à la centrale hydroélectrique d'Avrieux (14 500 € HT) a été jugé coûteux au regard des 120 spectateurs attendus.

M. André Vairetto quitte la réunion.

Le double quorum est toujours respecté avec 9 voix pour le collège public et 11 pour le collège privé.

Projet n°6

Collège Le Beaufortain

« Option Montagne et Métiers 2024-2027 »

Réf. : AAP 1.2 « Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, à l'installation et à la pérennité des petites activités économiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Arlysère

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
80 %	20 %	100 %
20 770,70 €	5 300 €	26 070,70 €

Ventilation :

- Prestations encadrement : 11 200 €
- Séjour refuges : 7 020 €
- Frais transport : 4 194 €
- Remontées mécaniques : 3 314 €
- Musées : 292 €
- Location de matériel : 150 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Christian Raucaz**, vice-président de la communauté d'agglomération Arlysère (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Action qui répond à plusieurs objectifs stratégique et opérationnel de l'AAP 1.2 (Emploi/Formation) et de l'AAP 1.3 (Adaptation aux changements climatiques)				
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table> • Avec la diversité des intervenants, les élèves seront amenés à se questionner sur la lutte et adaptation contre le changement climatique ; la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles, sylvicoles. • Une option qui entraîne certes des déplacements mais le Collège est vigilant pour en limiter l'impact (mobilité douce si possible). • Impact sociétal positif : mixité des élèves h/f, un levier de parité pour la promotion des métiers de la montagne ; effet domino sur l'entourage	Majorité d'impacts négatifs	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs					
Majorité de d'impacts neutres					
Majorité d'impacts positifs					
Que des impacts positifs					
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	Une enveloppe dédiée aux actions pédagogiques de l'option permettra de consolider et planifier le cursus, de diversifier les intervenants extérieurs et les activités ; et de rémunérer à juste titre les intervenants				
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	• Le contenu de la formation envisagée 2025-2027 découle d'une réflexion de l'équipe enseignante, de discussions avec les partenaires locaux (communes, professionnels, stations de proximité, association d'animation) • Depuis le démarrage de l'option, le Collège mobilise un réseau de partenaires et de professionnels qui ont la pratique et la connaissance du territoire. • Plusieurs domaines abordés, plusieurs intervenants. Des activités prévues pour tisser du lien avec les habitants et les acteurs du développement local (commerçants, services publics, pompiers, artisans). • Brochure de présentation de l'option réalisée par les élèves. • Bilans pédagogiques et financiers présentés annuellement au Conseil d'administration du collège, aux partenaires locaux et autorités de rattachement. Option ajustée en conséquence. • Les parents et élèves sont régulièrement informés de la vie de l'option (bulletin d'information, ENT)				
5. INNOVATION	• Approche non élitiste, ne repose pas sur les performances sportives (à la différence de l'option Sport Etude. • Il n'existe pas de telle formation sur le territoire TAM niveau collège : les autres formations spécifiques métiers de la montagne sont au niveau lycée (Moûtiers, St-Michel de Maurienne)				
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Elèves en provenance de tout le département. Recrutement sur profil : élèves motivés, concernés, avec un niveau sportif suffisant (ne recherchent pas des performeurs sportifs). Gratuité de la formation.				
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	Indispensable. Sans subvention LEADER, les sorties et interventions prévues ne pourront pas se faire. L'Education nationale prend en charge une partie des postes des 2 coordinateurs de l'option et de 2 enseignants qui interviennent ponctuellement. Essoufflement du bénévolat et fonds propres du Collège limités.				
8. DIMENSION TERRITORIALE	50% des élèves hors Beaufortain. Déplacements sur TAM (+ Chambéry, voire Grenoble) pour les visites sur site.				
9. VIABILITE	Certaine sur la « cordée d'élèves 2025-2027 ». Mais quid de l'après-2027 ? La phase transitoire avec un soutien LEADER permettrait au Collège d'anticiper l'après-2027 et d'identifier des sponsors privés				

Echanges avec la salle :

Quand on analyse le volet « transition écologique » de ce dossier, que regarde-t-on : les nombreux déplacements réalisés ou la sensibilisation des jeunes ?

☞ On regarde l'ensemble, le fond et la forme.

A noter que sur ce point les déplacements sont indispensables pour la sensibilisation des collégiens car la meilleure manière de comprendre la diversité et la fragilité du milieu alpin et également de connaître différents métiers, c'est d'aller « sur le terrain » et à la rencontre des professionnels de la montagne (AMM, glaciologue, nivologue, secouriste, ONF, agriculteurs, ...). Le collège reste néanmoins vigilant sur le nombre de déplacement et propose de partir à pied depuis Beaufort quand c'est possible.

Enfin, l'impact sociétal est positif du fait notamment de la mixité des élèves fille-garçon dans la formation, qui promeut la parité dans métiers de la montagne.

Est-ce vraiment juste de mettre un « +1 » [impact positif] sur certains des critères de la grille transition écologique et énergétique en partant du principe que des intervenants viennent seulement « sensibiliser » les élèves sur ces thématiques ?

☞ Effectivement, ça se discute. Libre à chaque membre d'apprécier ces critères.

Est-ce que le collège développe des partenariats avec les lycées et autres organismes de formation ?

☞ Pour l'instant, faute de moyens, informe juste des « portes ouvertes » mais n'organise pas de déplacements groupés. Avec les financements LEADER cela pourra être envisagé, en combinant, comme suggéré par le comité d'audition, des sorties terrains avec des visites d'établissements.

Pourquoi le Département et l'Education nationale ne financent pas ce projet ? Qu'en est-il du financement de ce type d'option niveau lycée ?

☞ Niveau collège : Le Département finance ce qui relève du « patrimoine », des bâtiments : extension, rénovations, réparations. Ils ont aussi en charge l'équipement et le fonctionnement « général » (chauffage...). Il n'a pas vocation à financer ce type de projet d'établissement. L'Etat finance les postes des enseignants sur cette option : env. 10 000€/an pour couvrir les heures des deux enseignants - coordinateurs de l'option et de deux enseignants ponctuels. Mais les déplacements et les interventions extérieures ne sont pas financées.

Niveau lycée : l'équipe LEADER n'avait pas les éléments de réponse sur qui finance quoi. En revanche, des membres du CoProg ont mentionné le soutien financier de la Région AuRA.

Financer un collège avec des fonds LEADER interroge, ce ne pourra être que sur une période limitée, comment vont-ils faire ensuite ?

☞ La subvention LEADER sur 3 ans permettra justement au Collège d'avoir le temps d'identifier d'autres sources de financement. Creuser la piste du mécénat ? ... des membres du CoProg souligne que cette piste sera peu attractive pour les mécènes : les entreprises ne pourront certainement pas défiscaliser leurs dons.

👉 VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 73,2/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°7

Association Les Ateliers de Maurienne

« Achat d'un porte-outil de type brouette à chenilles à moteur équipé d'un atomiseur »

Réf. : AAP 1.2 « Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, à l'installation et à la pérennité des petites activités économiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	3CMA	Autofinancement	TOTAL (HT)
72 %	18 %	10 %	100 %
9 360 €	2 340 €	1 300 €	13 000 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Pascal Favier**, accompagnateur en moyenne montagne (collège privé)

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond bien à un objectif stratégique et un objectif opérationnel de l'AAP 1.2 « Emploi-formation » Ce projet favorise la pérennité d'une activité économique, à fort impact social et environnemental. Il contribue notamment l'accompagnement vers l'emploi.					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs	• Pas d'offre décarbonée pour ce type d'équipement. • vigne est conduite en biodynamie. • Les buses d'aspersion de l'atomiseur permettront une répartition des traitements plus efficace et donc de diminuer les quantités de produits, notamment de cuivre.
Majorité d'impacts négatifs						
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	• En adéquation avec la nature du projet. • L'association bénéficie du soutien de la communauté de communes Cœur de l'Arvan					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	• L'association bénéficie du soutien de la 3CMA					
5. INNOVATION	Pas d'innovation					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Bien identifié : au bénéfice des personnes en réinsertion et du personnel permanent					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	L'aide financière du programme est vitale pour ce type de structure.					
8. DIMENSION TERRITORIALE	Intercommunale					
9. VIABILITE	Certaine					

Echanges avec la salle :

Qui utilisera ce matériel ? Les salariés en insertion ?

☞ Pour les traitements phytosanitaires, il faut une habilitation ; ce sera uniquement l'encadrant.
Il a été calculé que la machine pouvait faire gagner 30 à 40 % du temps de travail dans les vignes, qui serait alors pleinement utilisé pour encadrer, accompagner les salariés.
Néanmoins, pour l'amendement de la terre, le matériel pourra être utilisé par les salariés en insertion.

Certains salariés en insertion ont des difficultés physiques, cela pourra être un vrai plus pour eux.

☞ En effet ce matériel va faciliter, rendre moins pénible le travail dans les vignes.

L'association n'a-t-elle pas déjà reçu une 1^{ère} subvention LEADER ?

☞ Oui pour l'acquisition d'un pressoir. A noter que dans les appels à projets 2024 un même porteur de projet pouvait bien déposer plusieurs dossiers de demande d'aide.

Que produit l'association ?

☞ Du vin ; il travaille également à un conservatoire de cépages.

Quels produits phytosanitaires sont utilisés ? Uniquement du cuivre ?

☞ Oui. La vigne est conduite en biodynamie. Mais même avec un traitement cuivre il s'agit de faire attention : c'est un métal lourd qui reste dans le sol, il faut l'utiliser avec parcimonie. Actuellement, ils étudient un traitement au « petit lait ».

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 68,2/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°8

SCA Coopérative laitière de Haute Maurienne Vanoise « Renouveau du circuit de visite »

Réf. : AAP .1 « Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Région AURA	Département de la Savoie	Autofinancement	TOTAL (HT)
33 %	27 %	20 %	20 %	100 %
40 000 €	32 000 €	24 000 €	24 000 €	120 000 €

Ventilation :

- Travaux de rénovation murs et sols : 24 000 €
- Avant-projet : 28 800 €
- Réalisation et installation des modules de médiations : 61 200 €
- Réalisation des podcasts : 6 000 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Maurice Bodecher**, Vice-Président de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond à 2 objectifs stratégiques et un objectif opérationnel de l'AAP 1.1					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td><td rowspan="4"> • Projet aucun élément communiqué lors de l'audition. • Le fonctionnement de la coopérative met en œuvre des actions pour limiter ses impacts ; l'élevage AOP Beaufort à un bilan carbone neutre </td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table>	Majorité d'impacts négatifs	• Projet aucun élément communiqué lors de l'audition. • Le fonctionnement de la coopérative met en œuvre des actions pour limiter ses impacts ; l'élevage AOP Beaufort à un bilan carbone neutre	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs	• Projet aucun élément communiqué lors de l'audition. • Le fonctionnement de la coopérative met en œuvre des actions pour limiter ses impacts ; l'élevage AOP Beaufort à un bilan carbone neutre					
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	• L'intention de rénovation est en cohérence avec le constat de l'actuel circuit. • Le développement souhaité d'une visite en italien est spécifique et pertinent (situation transfrontalière)					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	Projet animé et concerté avec des acteurs clés : administrateurs de la coopérative et GIDA HMY					
5. INNOVATION	La mise en place de podcasts a semblé innovant					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	N'a pas pu être identifié clairement lors de la présentation.					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	Questionnement sur l'effet levier de la subvention LEADER pour une structure économique portée par un collectif					
8. DIMENSION TERRITORIALE	Intercommunale, transfrontalière avec l'Italie.					
9. VIABILITE	La coopérative dispose d'une équipe de salariés et du soutien du groupement de développement agricole pour mener à bien ce projet.					

Echanges avec la salle :

En préambule il est rappelé que l'avis émis a été réservé car le porteur de projet a fait une présentation « à côté de la plaque » (ont surtout passé du temps à expliquer l'historique de la coopérative).

Les cofinancements Département et Région sont-ils acquis ou en cours ?

☞ En cours mais en bonne voie d'obtention

La demande de subvention ne devrait-elle pas se limiter aux dépenses de médiation et de podcast ? Et ne pas porter sur l'étude avant-projet, ni sur les travaux de rénovation murs et sols ?

☞ L'étude avant-projet est nécessaire pour réfléchir sur le cheminement, la nature des modules à installer et le texte à écrire...

Pour ce type de projet, il est conseillé de retenir des prestataires proposant un projet commun, travaillant ensemble pour les travaux et la scénographie. Des retours d'expérience ont démontré que les différents corps de métiers ne travaillent pas toujours en bonne entente, compliquant l'exécution de ce type de projet... D'où la pertinence, soulignée par certains des membres du CoProg de déposer à LEADER la globalité du projet (étude avant-projet et projet)

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 47,9/100.**

Le dossier est donc **rejeté** par le comité de programmation.

Temps d'échange / arguments exprimés

Ce projet n'a pas été jugé très innovant dans son ensemble : la plupart des coopératives de Beaufort possède un circuit de visite modernisé.

L'effet levier de l'aide LEADER est jugé moyen avec déjà près de 50 % d'aides apportées par la Région et le Département.

Le coût d'entrée de 2 € prévu afin de défrayer les frais de dégustation n'ont pas été jugés nécessaires, notamment dans le cadre d'un projet sollicitant 80 % d'aide publique.

Le public cible n'a pas été clairement identifié : quelle part entre habitants, scolaires, et touristes ?

Projet n°9

Entreprise Le Carré Noir

« Aménagement d'un laboratoire, atelier pour l'accueil de public dans la chocolaterie »

Réf. : AAP 1.2 « Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, à l'installation et à la pérennité des petites activités économiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Arlysère

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	CA Arlysère	Région AURA	Autofinancement	TOTAL (HT)
39 %	5 %	10 %	46 %	100 %
40 000 €	5 000 €	10 000 €	46 676,62 €	101 676,62 €

Ventilation :

Acquisition de différents équipements pour le laboratoire-atelier (tempéreuse, tapis d'enrobage, couleuse, turbine, chambre négative) - Coût total projet d'aménagement : 226 710 € HT

Montant total du projet et plan de financement complet :

Dépenses		Recettes	
Travaux mobilier (chambre négative, baies vitrées, menuiserie, électricité, plomberie, comptoir, sanitaires, etc..)	142 325,00 €	LEADER	40 000,00 €
		Aide au commerce de proximité (Région, CA Arlysère)	15 000,00 €
Matériel (tempéreuse, couleuse, frigo, fontaine chocolat, plan de travail, visuels pédagogiques ...)	84 385,00 €	Emprunt CA	171 710,00 €
Total	226 710,00 €		226 710,00 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Eric Léger**, élu à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Savoie (collège privé)

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond pleinement à des objectifs stratégiques et opérationnels de plusieurs AAP : Emploi/formation (AAP 1.2) ; Vitalité sociale (AAP 2.1) et Tourisme (AAP 1.1)				
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table border="1"><tr><td>Majorité d'impacts négatifs</td></tr><tr><td>Majorité de d'impacts neutres</td></tr><tr><td>Majorité d'impacts positifs</td></tr><tr><td>Que des impacts positifs</td></tr></table> • Une démarche globale et raisonnée : choix de fèves bio sans travail des enfants et rémunération équitable des cacaoculteurs ; approvisionnement auprès de 9 producteurs locaux pour les ingrédients entrant dans la composition des chocolats. • Des réflexions poussées : pas en bio pour le moment, car impliquerait de privilégier l'achat de produits bios lointains au détriment de produits locaux. • Membre des "Chocolatiers engagés » (soutient les coopératives paysannes engagées dans des pratiques écologiques, sociales et sociétales) • Impact sociétal fort : ateliers proposés aux enfants, 2 postes en alternance	Majorité d'impacts négatifs	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs					
Majorité de d'impacts neutres					
Majorité d'impacts positifs					
Que des impacts positifs					
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	• Forte. Le déménagement et l'aménagement du nouvel espace permettront de proposer des visites et ateliers (impossible dans le magasin actuel). • Repose sur une étude de marché, sollicitations d'établissements scolaires et d'entreprises. • Une façon d'éclairer le consommateur sur la provenance et la fabrication du chocolat (et de nuancer la conception de certains enfants : « le chocolat vient du supermarché »). • Retombées économiques attendues via la fréquentation du lieu.				
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	• Une attention particulière est portée par l'entreprise à l'égard de tous ses partenaires (salariés, clients particuliers et professionnels fournisseurs) : une vraie démarche RSE • L'action proposée a été construite de façon collaborative. • Expertise d'un architecte pour concevoir et aménager un espace adapté à la fabrication et à l'accueil du public. • Accompagnement et soutien du Réseau Entreprendre dans le développement du projet (conseils d'experts et des échanges avec d'autres entrepreneurs)				
5. INNOVATION	Complètement nouvelle sur le territoire TAM. 5% des chocolatiers en France sont sur le process «de la fève au chocolat ». Pas d'autres espaces en Savoie mêlant fabrication du chocolat, visites et ateliers				
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Large : scolaires, associations, particuliers (habitants et touristes), professionnels. Capacité d'accueil par groupe : 25-30 personnes. Une tarification différenciée en fonction des publics : seuls les ingrédients nécessaires à la fabrication des chocolats seront facturés aux scolaires.				
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	Indispensable. LEADER=40% sur les investissements présentés dans LEADER (et « que » 15% de la totalité du projet d'aménagement). Mais le gérant engage beaucoup d'argent pour l'achat du local. LEADER serait un moyen de soutenir la dynamique portée par un jeune entrepreneur.				
8. DIMENSION TERRITORIALE	Plus que départementale. Stimulation de l'économie locale.				
9. VIABILITE	Pas de doute sur la capacité de Carré Noir à mener son action à terme, étant donné le parcours déjà accompli par l'entreprise depuis sa création en 2018				

Ce projet n'appelle pas de questions ou remarques particulières.

Projet « Ville de plus de 10 000 habitants »

Argumentaire proposé :

Carré Noir se situe à Albertville, mais :

- Les ateliers et visites seront ouverts à tous (Albertville et hors Albertville), avec une communication auprès des écoles et centres sociaux.
- Les ingrédients – autres que le cacao – entrant dans la fabrication des chocolats proviennent de producteurs locaux installés en zone rurale (Arlysère) : *plantes séchées, miel, œufs, noix, beurre, crème, huiles essentielles de sapin, pomme, poire, jus de fruits.*
- Les chocolats sont également distribués dans des magasins de producteurs en zones rurales TAM (Bourg-Saint-Maurice, Gilly-sur-Isère, Beaufort).

L'action proposée soutient donc l'économie rurale et dessert un territoire, une population et des acteurs bien plus larges qu'Albertville favorisant le lien urbain-rural.

 **VOTE : Validation de l'argumentaire « ville de + de 10 000 habitants » pour le projet porté par l'entreprise « Le Carré Noir »**

 **La proposition est validée à l'unanimité.**

 **VOTE : Notation du dossier**

Tout le monde a pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

 **Le dossier obtient la note de 73,9/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°10

Commune de Moutiers

« Mon centre bourg a un incroyable commerce »

AAP 1.3 « Améliorer l'espace public pour des centres-bourgs dynamiques et vivants à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise

 Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Banque des territoires Caisse des Dépôts	Autofinancement	TOTAL (HT)
30 %	50 %	20 %	100 %
6 000 €	10 000 €	4 000 €	20 000 €

Ventilation :

Prestation d'accompagnement comprenant des réunions publiques de lancement, la recherche de partenaires, l'accompagnement à la réalisation des outils de communication, la formation des coachs (guide et réunion), le recrutement de participants et relation prescripteurs l'animation d'un marathon créatif de 36 h, etc.

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Donatienne Thomas**, vice-présidente de la Communauté de communes Cœur de Tarentaise (collège public).

Retour synthétique par critères :

1. Contribution aux OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LEADER TAM	Répond bien à l'appel à projet 1.3 « Améliorer l'espace public pour des centres-bourgs dynamiques et vivants à l'année », notamment sur les objectifs « Moderniser et améliorer l'espace public des centres-bourgs TAM via une approche participative et concertée » et « Mettre en valeur le centre-bourg et ses commerces »					
2. Prise en compte de la TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<table border="1"> <tr> <td>Majorité d'impacts négatifs</td> <td rowspan="4">> Action d'animation pour dynamiser un centre-ville</td> </tr> <tr> <td>Majorité de d'impacts neutres</td> </tr> <tr> <td>Majorité d'impacts positifs</td> </tr> <tr> <td>Que des impacts positifs</td> </tr> </table>	Majorité d'impacts négatifs	> Action d'animation pour dynamiser un centre-ville	Majorité de d'impacts neutres	Majorité d'impacts positifs	Que des impacts positifs
Majorité d'impacts négatifs	> Action d'animation pour dynamiser un centre-ville					
Majorité de d'impacts neutres						
Majorité d'impacts positifs						
Que des impacts positifs						
3. COHERENCE Valeur ajoutée et articulation du projet par rapport à l'existant	- Un dispositif complémentaire aux actions déjà menées par la commune ou la communauté de communes dans l'objectif de redynamiser le centre-bourg de Moutiers : création d'une Maison de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat, embauche d'un manager de ville et de commerce, conventionnement avec la Région pour apporter une aide aux TPE/PME via le dispositif « Financer l'investissement de mon point de vente ». - Le programme Incroyable Commerce est également une action complémentaire aux politiques mises en œuvre par la commune et la CC en termes de parkings, d'amélioration de l'habitat, de développement culturel					
4. APPROCHE MULTIPARTENARIALE et MISE EN RESEAU	- Ce projet apporte une dynamique nouvelle en fédérant et mobilisant tous les acteurs économiques du territoire et tous les partenaires des entreprises : CCI, CMA, AURA Entreprise, France Travail, MLJ. - Il propose un « coaching » des élus et des entreprises déjà implantées sur le territoire pour leur permettre de monter en compétence et de pouvoir être relai des experts du développement économique					
5. INNOVATION	- Une première pour la commune ! - En 2025, Moûtiers serait la seule commune savoyarde candidate à ce programme.					
6. PUBLIC CIBLE Identification, diversité et inclusion	Les porteurs de projets d'installation d'un commerce, les acteurs économiques du territoire, les élus...					
7. EFFET LEVIER de la subvention Importance de l'obtention de l'aide	Les financements LEADER sont indispensables à la réalisation du projet (sans la commune n'ira pas).					
8. DIMENSION TERRITORIALE	« Petite intercommunalité » : Moûtiers est une ville centre-bourg, un pôle d'attractivité avec ses gares ferroviaire et routière. Les habitants des alentours descendent des vallées pour y accéder pour le travail et consommer (en plein centre : marché alimentaire qui se tient deux fois par semaine)					
9. VIABILITE	La commune de Moûtiers offre toutes les garanties de mener ce projet à terme (autofinancement, avance de trésorerie, suivi du projet)					

Echanges avec la salle :

Qu'est-ce que cette démarche apporte en plus par rapport à ce qui se fait déjà ?

☞ Une communication nationale – avec un partenariat avec le Bon Coin. Davantage d'expertises et d'accompagnement ; un évènement phare avec un « marathon créatif de 36heures » pour encore plus mettre en lumière des porteurs de projets.

Quelles autres villes ont déjà participé ? A-t-on déjà des retours d'expérience ?

☞ Une cinquante de villes depuis 2016. Information consultable en ligne : <https://moncommerce-centreville.com/les-editions/> (des exemples de réussites).

Certaines collectivités aident à l'installation en proposant des loyers gratuits, est-ce que ce type d'initiative sera proposée ?

☞ Il a été évoqué en effet d'échanger et de négocier avec les propriétaires des cellules commerciales sur le prix des loyers afin que celui-ci soit acceptable (mais pas forcément gratuit)

Comment est relayée l'information en amont ?

☞ Par la presse locale, les réseaux sociaux et par la communication nationale du groupe « Le Bon Coin », partenaire de cette opération.

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde prend part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 voix dont 11 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 68,2/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

3. Programmation

Communauté d'agglomération Arlysère - Animation LEADER 2025

Montant d'opération présenté : 41 559,61 € HT

Assiette retenue : 41 559,61 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
80 %	20 %	100 %
33 247,68 €	8 311,93 €	41 559,61 €

M. Raucaz, Vice-Président de la C.A d'Albertville, n'a pas pris part au vote et est sorti de la salle.

Projet « Ville de plus de 10 000 habitants »

 **Argumentaire proposé** (valable pour tous les dossiers « animation LEADER » porté par Arlysère)

L'animation du programme bénéficie à l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération d'Arlysère.

 **VOTE à l'unanimité de l'argumentaire « ville de + de 10 000 habitants » et du montant programmé**

Commune de Marthod - Aménagement de la Place du 8 Mai 1945

Montant d'opération présenté : 122 979 € HT

Assiette retenue : 100 000 € HT

FEADER (LEADER)	DETR	Autofinancement	TOTAL
40 %	20 %	40 %	100 %
40 000 €	20 000 €	40 000 €	100 000 €

Tout le monde prend part au vote.

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Association Beaufortaine du Bois - Festi-Bois Août 2025

Montant d'opération présenté : 31 927 € HT

Assiette retenue : 25 496,49 € HT

FEADER (LEADER)	Département	Commune de Beaufort	Autofinancement	TOTAL
70 %	8 %	11 %	11 %	100 %
17 950,36 €	1 996,48€	3 000 €	2 999,65	25 496,49 €

La subvention LEADER programmée est inférieure à la subvention LEADER sollicitée (22 234 €) en raison de dépenses éligibles non retenues faute de pièces estimatives des coûts.

Tout le monde prend part au vote.

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Après sollicitation des membres du COPROG, aucun financement autre que ceux figurant dans les plans de financement des dossiers programmés n'a été identifié.

Calendrier prévisionnel

Cf. p3 du CR



Jocelyne Abondance
Présidente du GAL
Auvergne Rhône-Alpes
Tarentaise Arlysère Maurienne